



Mutuelle d'entreprise oubli de radiation

Par **Karine73**, le **05/04/2016** à **22:12**

Bonjour,

J'avais une mutuelle obligatoire en tant que salariée, j'ai démissionné pour un autre poste, et ai pensé que je bénéficiais de la portabilité, remboursements faits, carte reçue en fin d'année. J'ai appelé fin mars la mutuelle en leur posant la question " quand va se faire la résiliation?" et la ils se sont aperçus que je n'étais pas radiée, bien que mon employeur les ai informés. La réponse que j'ai eu est "ma radiation a été effectué le 30/03/16 avec effet le 14/08/15"(jour de fin de contrat)

Est ce possible? Vais je devoir rembourser?

Merci de votre réponse.